



Tél : 05.63.40.22.00
Fax : 05.63.40.23.30
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de procurations : 7

Convocation du 21 Septembre 2022
Affichage du 21 Septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoints, Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, MM. Christian JOUVE, Bernard CAPUS, Jean-Philippe FELIGETTI et Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SENEGAS, MM. Nicolas BELY, Benoît ALBAGNAC et Cédric PALLUEL, Mmes Nadia OULD AMER et Malika MAZOUZ, M. Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

Excusés : M. Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Mmes Marie-Claude DRABEK (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Laurence SENEGAS), Marion CABALLERO (procuration à Mme Nathalie MARCHAND) et Bekhta BOUZID (procuration à Mme Nadia OULD AMER), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE) et M. Sylvain PLUNIAN (procuration à Mme Malika MAZOUZ).

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Hanane MAALLEM.

Délibération n° DL-220927-0115
Objet :

**Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2022
de la Communauté de Communes Tarn-Agout
Section d'Investissement**

Décision de l'Assemblée

- Votants : 28
- Pour : 28

Mode de scrutin : main levée

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 03/10/2022
ID : 081-218102713-20220927-DL2209270115-DE

**Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2022 de la Communauté de Communes Tarn-Agout
Section d'Investissement**

M. le Maire informe l'assemblée que conformément au Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 13 août 2004, une Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses Communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par la Commune et ne peut avoir pour effet de porter le montant de l'aide publique à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Pour l'année 2022, l'enveloppe du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes Tarn-Agout en section d'investissement s'élève à 215 064,00 €.

Pour rappel, la Commune dispose d'une enveloppe de fonds de concours non affectés d'un montant de 256 125,10 € des années antérieures.

La demande de fonds de concours pour l'année 2022 en section d'investissement se décompose selon les projets et les plans de financement suivants :

- **Travaux de réfection de voiries**

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Chemin des Soumiayres/Rue des Montamats	17 700,00 €	Commune	93 616,01 €	50 %
Chemin de Marquefave	19 400,00 €	Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	93 615,00 €	50 %
Passage des Pescayres	53 159,80 €			
Chemin des Pescayres	96 971,21 €			
TOTAL	187 231,01 €	TOTAL	187 231,01 €	100 %

- **Acquisition de containers de stockage**

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Containers de stockage	12 960,00 €	Commune	6 480,00 €	50 %
		Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	6 480,00 €	50 %
TOTAL	12 960,00 €	TOTAL	12 960,00 €	100 %

- Installation vidéoprotection complexe Henri MATISSE

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Installation Vidéoprotection	20 182,79 €	Etat (DETR 2022)	10 091,00 €	50 %
		Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	5 045,00 €	25 %
		Commune	5 046,79 €	25 %
TOTAL	20 182,79 €	TOTAL	20 182,79 €	100 %

- Travaux d'améliorations des écoles

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Remplacement menuiseries	16 825,21 €	Etat (DETR 2023)	19 913,00 €	30 %
		Département du Tarn	19 913,00 €	30 %
Traitement murs restaurant scolaire	14 500,00 €	Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	13 275,00 €	20 %
Reprise mur école Louisa Paulin	27 792,63 €			
Reprise clôture Messale	7 259,46 €	Commune	13 276,30 €	20 %
TOTAL	66 377,30 €	TOTAL	66 377,30 €	100 %

- Travaux d'installation d'un arrosage intégré terrain de football annexe

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Arrosage terrain de football annexe	14 484,66 €	Commune	7 242,66 €	50 %
		Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	7 242,00 €	50 %
TOTAL	14 484,66 €	TOTAL	14 484,66 €	100 %

- **Acquisition de matériel et outillages techniques**

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Acquisition matériel et outillage	31 785,67 €	Commune	15 893,67 €	50 %
		Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	15 892,00 €	50 %
TOTAL	31 785,67 €	TOTAL	31 785,67 €	100 %

- **Acquisition de mobilier de bureaux ergonomiques**

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Acquisition mobiliers de bureaux ergonomiques	12 951,90 €	Commune	6 476,90 €	50 %
		Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	6 475,00 €	50 %
TOTAL	12 951,90 €	TOTAL	12 951,90 €	100 %

- **Acquisition de chalets de Noël**

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Acquisition chalets	31 516,00 €	Commune	15 758,00 €	50 %
		Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	15 758,00 €	50 %
TOTAL		TOTAL	31 516,00 €	100 %

- **Acquisition d'engins d'entretien des terrains de sport**

Nature des dépenses	Montant (H.T)	Recettes	Montant (€)	% (arrondi à l'unité)
Acquisition décompacteur	27 000,00 €	Commune	22 958,66 €	50 %
Acquisition regarnisseur	18 916,66 €	Communauté de Communes – Fonds de Concours 2022	22 958,00 €	50 %
TOTAL	45 916,66 €	TOTAL	45 916,66 €	100 %

Soit au total :

Total dépenses d'investissement	423 405,99 €	100 %
Total autofinancement Commune	186 748,99 €	44,11 %
Total Fond de Concours CCTA 2022	186 740,00 €	44,10 %
Total Autres financement	49 917,00 €	11,79 %

Sur l'enveloppe attribuée pour les dépenses d'investissements dans le cadre du fonds de concours pour l'année 2022, il restera donc un montant de 28 324,00 € qui pourront être sollicités en 2023 pour d'autres projets.

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu les plans de financement qui lui ont été présentés et les explications fournies ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale / Prévention sécurité » du 13 septembre 2022 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant les règles d'attribution des Fonds de concours 2022 de la Communauté de Communes Tarn-Agout – section investissement ;

DÉCIDE,

- d'approuver la demande de subvention du Fonds de concours en section investissement auprès de la Communauté de Communes Tarn-Agout sollicitée en 2022, telle que présentée.
- de confirmer sa demande de soutien financier auprès de la Communauté de Communes Tarn-Agout.
- d'autoriser M. le Maire à adapter le plan de financement dans le cas où les aides financières octroyées ne seraient pas conformes aux plans présentés ci-dessus.
- d'afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn-Agout lors des opérations de communication liées aux projets subventionnés.
- d'habiliter M. le Maire à signer tout document relatif à l'aboutissement de ces projets et à la mise en œuvre de cette délibération.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 27 septembre 2022

Monsieur le Maire,

Raphaël BERNARDIN

